

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 28 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Valencin, sous la présidence du Maire, Robert PARISSET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	17/04/2014
Présents :	19	Date d'affichage :	17/04/2014
Votants :	22	Date de publication	05/05/2014

PRESENTS : , PARISSET Robert (Maire), CLAUDIN Félicie (1^{er} adjoint), JULLIEN Bernard (2^{ème} adjoint), ATTARD Annie-France, AUJOLAS Martial, BEGOUEN DEMEAUX Geneviève, BERNARD Georges, BONNOT Régis, CONTY Véronique, DALMAS Marie, DEVAUX Vanessa, FARAULT Patrick, FOULIER Jean, GOMES Katia, REVOLAT Maryline, SERTIER Pierre, TERSIGNI Christian, TETARD Virginie, VACHER Andrée,

Absent/Excusé: JULLIEN Audrey (3^{ème} adjoint) (pouvoir à R. Pariset), CIANFARANI Jean-Louis (4^{ème} adjoint) (pouvoir à B. Jullien), SOULIER Christophe (pouvoir à F. Claudin),

Absent : PORTAL Philippe,

SECRETAIRE : TERSIGNI Christian

N° 01	<u>Délibération n° 2014-019</u>	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014
-------	--	---

Après avoir pris connaissance du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014, le conseil municipal :

✚ **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014 en précisant que les votes ont été effectués à main levée.

par : **21 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **1 Abstention**

N° 02	<u>Délibération n° 2014-020</u>	INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES Rectificatif
-------	--	--

Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 11 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints, et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

✚ Décide d'allouer, avec effet **du 7 avril 2014** une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- ✓ Mme Andrée VACHER, conseiller municipal délégué à la solidarité et affaires sociales par arrêté municipal en date du 7 avril 2014 ;
- ✓ M. Christian TERSIGNI, conseiller municipal délégué aux bâtiments, à l'environnement et au fleurissement par arrêté municipal en date du 7 avril 2014 ;
- ✓ Mme Marie DALMAS, conseiller municipal délégué aux affaires périscolaires (restaurant scolaire, garderie, temps d'activités périscolaires, ALSH) par arrêté municipal en date du 7 avril 2014 ;
- ✓ M. Christophe SOULIER, conseiller municipal délégué à la communication, à l'information et le haut débit par arrêté municipal du 7 avril 2014

Et ce au taux de 6 % de l'indice brut 1015 (soit 228,09 € à ce jour. pour l'indice brut mensuel, soit un montant annuel de 2737,05 €.)

Cette indemnité sera versée mensuellement.

✚ Précise que la présente délibération annule et remplace la 3^{ème} partie de la délibération n° 02-2014-009 du 11 avril 2014

par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 Abstention

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Rectificatif du 28/04/2014**

Population : de 1 000 à 3 499 habitants

Tableau annexé à la délibération n° 2014-020 du 28 avril 2014
Conformément à l'article L2123-20-1 du CGCT

Fonction	Nom et Prénom	Taux de l'indice 1015	Montant annuel au 01/04/2014
Maire	PARISSET Robert	43	19 615.44 €
1 ^{er} Adjoint	CLAUDIN Félicie	16.5	7 526.88 €
2 ^{ème} Adjoint	JULLIEN Bernard	16.5	7 526.88 €
3 ^{ème} Adjoint	Jullien Audrey	16.5	7 526.88 €
4 ^{ème} Adjoint	CIANFARANI Jean-Louis	16.5	7 526.88 €
Conseiller municipal délégué à la solidarité et affaires sociales	VACHER Andrée	6	2 737.05 €
Conseiller municipal délégué aux bâtiments, à l'environnement et au fleurissement	TERSIGNI Christian	6	2 737.05 €
Conseiller municipal délégué aux affaires périscolaires	DALMAS Marie	6	2 737.05 €
Conseiller municipal délégué à la communication, à l'information et le haut débit	SOULIER Christophe	6	2 737.05 €

N° 03	Délibération n° 2014-021	DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS
-------	---------------------------------	---

En vertu de l'article 1650, paragraphe 3, du code général des impôts, les membres de la commission communale des impôts directs doivent être renouvelés, suite aux élections municipales de mars 2014.

Monsieur le Maire précise que les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants de cette commission sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuable, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en Avoir délibéré, le conseil municipal :

✚ **ETABLIT** la liste de présentation suivante, conformément à l'article 1650 du code général des impôts :

Commissaires titulaires			
NOM	Prénom	Profession	Adresse
JANNAIRE	Gérard	Retraité	1372, route de Lyon
CABALLERO	Marie-Lucie	Assistante maternelle	34 Le Pas des Lavandières
CATALDO	Antoine	Chef d'entreprise	2086, route de Lyon
JULLIEN	Patrick	Ouvrier	317 Chemin des Romatières
BREURE	Jean-Marc	Commerçant	16, rue Jean Bujard
PAYAUD	Eric	Artisan	253 Chemin de Bramfain
BONIN	Thierry	Responsable maintenance	339, chemin des Gounaches
GADOUD	René	Retraité chauffeur P.L.	105, rue du 8 mai 1945
VACHER	Marie-Christine	Technicien de surface	65, Impasse du Venet
CHEVALIER	Gérald	Exploitant agricole	252 Route de Cesargès
GUYOT	Raymond	Opérateur dépôt pétrolier	413, chemin du Biesset
VACALUS	Michel	Retraité	246, rue du 19 mars 1962
BRANDT	Noëlle-Marie	Employée	209, chemin des Guyottes
PATUREL	Roger	Retraité	103, rue des Ecoles
CROZE	Dominique	Préposé PTT	5 Le Pas des Lavandières
TOURNIER	Jacques	Négociant en bois	Route de Valencin, 38540 HEYRIE

Commissaires suppléants			
NOM	Prénom	Profession	Adresse
FAURE	Roger	Cadre	1, rue Jean Bujard
ATTARD	Jean-Louis	Retraité	Les Bricholles
BERTRAND	Gérard	Electricien	98, route de Lafayette
SERVANIN	Lucien	Retraité	2183 Route de Lyon
BONNOT	Albert	Retraité	56, chemin de Bramfain
DIAZ	Hervé	Technico-commercial	2762, route de Lyon
JOLY	Gilbert	Exploitant agricole	1035, route de Lafayette
LEBOUCHER	Serge	Chef d'entreprise	1512, route de Lyon
TEDESCO née BOBILLON	Brigitte	Vendeuse	295, route de Lyon
JULLIEN	Gérard	Artisan mécanique	134, chemin de Sise
LAMONICA	Louis	Ouvrier	1455, route de Lyon
BROSSARD	Pierre	Enseignant retraité	660, route du Corbet
SOUTOUL	Gérard	Ingénieur	Les Peupliers
GOUX	Paul	Retraité Police Nationale	8 Lot La Grande Maison
PARRINELLO	Lorana	Agent hospitalier	974, route de Lyon
RODET	Joël	Agriculteur	69 ST PIERRE DE CHANDIEU

par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 Abstention

N° 04	<u>Délibération n° 2014-022</u>	Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
-------	---------------------------------	---

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics ;
 Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L. 2122-22 ;
 Considérant qu'à la suite des élections municipales de mars 2014, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;
 Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
 Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DESIGNE à main levée par :

Nombre de votants : 22
 Suffrages exprimés : 22
 Président de la Commission d'appel d'offres : PARISSET Robert

DELEGUES TITULAIRES
CLAUDIN Félicie
JULLIEN Bernard
TERSIGNI Christian
DELEGUES SUPPLEANTS
BEGOUEN-DEMEAUX Geneviève
ATTARD Annie-France
TETARD Virginie

N° 05	<u>Délibération n° 2014-023</u>	Election des délégués Syndicat des PERVENCHES
-------	---------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Considérant qu'il convient de désigner **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants** de la commune auprès du Syndicat Intercommunal « **des PERVENCHES** »,
 Considérant que le conseil municipal a procédé, à main levée et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le Conseil municipal :

✚ **DESIGNE** à l'unanimité :

Délégués titulaires

- M. Robert PARISSET
- Mme Andrée VACHER

Délégués suppléants

- Mme Vanessa DEVAUX
- M. Patrick FARAULT

✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au **Syndicat Intercommunal des Pervenches**.

N° 06	<u>Délibération n° 2014-024</u>	BUDGET ZONE INDUSTRIELLE Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 Affectation des résultats
-------	---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;
 Vu la délibération du conseil municipal en date du **8 AVRIL 2013** approuvant le budget primitif de l'exercice 2013 ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2013 sont identiques :

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame CLAUDIN, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2013 qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés	0.00	0.00	95 806.32	
Opérations de l'exercice	192 320.80	384 641.60	192 320.80	207 767.70
Totaux	192 320.80	384 641.60	288 127.12	207 767.70
Résultat de clôture		192 320.80	80 359.36	

Besoin de financement

80 359.36

Excédent de financement

/

Restes à réaliser

0.00

0.00

Besoin de financement des Restes à réaliser

0.00

Excédent. De financement des Restes à réaliser

/

Besoin total de financement

80 359.36

Excédent total de Financement

/

Affectation en réserves d'investissement (1068)

80 359.36

Excédent d'exploitation reporté (002)

111 961.44

Déficit d'exploitation reporté

0.00

✚ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Dépenses

001 Solde d'exécution d'investissement reporté 80 359.36 €

Recettes :

1068 Excédents de fonctionnement capitalisé 80 359.36 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes :

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 111 961.44 €

Par :

18 Voix POUR

0 Voix CONTRE

3 Abstentions

N° 07	Délibération n° 2014-025	BUDGET ZONE INDUSTRIELLE Adoption du Compte de gestion du receveur Exercice 2013
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur d'Heyrieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

✚ **ADOpte** le compte de gestion « budget zone industrielle » du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

PAR : 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 08	Délibération n° 2014-026	BUDGET ZONE INDUSTRIELLE Vote du Budget Primitif 2014
--------------	---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✚ **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général		
012 Charges pers. et frais assimilés		
022 Dépenses imprévues		
023 Virement à la section d'investissement		
042 Opérations d'ordre entre section		
65 Autres charges gestion courante	111 962.00	
66 Charges financières		
002 Excédent antérieur reporté fonction.		111 962.00
042 Opérations d'ordre entre section		
70 Ventes pro fab, prest serv, mar		
74 Subventions d'exploitation		
75 Autres produits de gestion courante		0.00
TOTAL	111 962.00	111 962.00

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
020 Dépenses imprévues Invest		
040 Opérations d'ordre entre section		
16 Emprunts et dettes assimilées		
21 Immobilisation corporelles		
23 Immobilisations en cours		
27 Autres immobilisations financières		
001 Solde d'exécution d'investis. Reporté	80 360.00	
021 Virement de la section de fonctionnement		
040 Opérations d'ordre entre section		
10 Dotations fonds divers, réserves		80 360.00
23 Immobilisations en cours		
27 Autres immobilisations financières		
TOTAL	80 360.00	80 360.00

✚ Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 et voté par chapitres.

PAR : 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 09	Délibération n° 2014-027	BUDGET ASSAINISSEMENT Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 - Affectation des résultats
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **8 avril 2013** approuvant le budget primitif de l'exercice 2013 ;

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2013 sont identiques :

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame CLAUDIN, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

✚ APPROUVE le compte administratif 2013 qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		197 486.14		23 276.7
Opérations de l'exercice	48 144.77	80 069.51	37 144.38	79 113.2
Totaux	48 144.77	277 555.65	37 144.38	102 390.0
Résultat de clôture		229 410.88		65 245.63

Besoin de financement

0.00

Excédent de financement

/

Restes à réaliser	50 776.13	
Besoin de financement des Restes à réaliser	50 776.13	
Excédent. De financement des Restes à réaliser	/	
Besoin total de financement	50 776.13	
Excédent total de Financement		
Affectation en réserves d'investissement (1068)	0.00	
Excédent d'exploitation reporté (002)	229 410.88	

✚ **AFFECTE les résultats de l'exercice 2013 comme suit :**

○ **Section d'investissement**

Recettes :

001 Solde d'exécution d'investissement reporté 65 245.63 €

Recettes

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 0.00 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 229 410.88 €

Par : 18 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 10	Délibération n° 2014-028	BUDGET ASSAINISSEMENT Adoption du Compte de gestion du receveur Exercice 2013
--------------	---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur d'Heyrieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

✚ **ADOpte le compte de gestion « budget assainissement » du receveur pour l'exercice 2013** dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

PAR 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 11	Délibération n° 2014-029	BUDGET ASSAINISSEMENT Vote du Budget Primitif Exercice 2014
--------------	---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

↓ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	66 500.00	
012 Charges pers. et frais assimilés		
023 Virement à la section d'investissement	184 760.00	
042 Opérations d'ordre entre section		
65 Autres charges gestion courante		
66 Charges financières	8 150.00	
022 Dépenses imprévues	25 000.00	
002 Excédent antérieur reporté fonction.		229 410.00
042 Opérations d'ordre entre section		
70 Ventes pro fab, prest serv, mar		55 000.00
74 Subventions d'exploitation		
75 Autres produits de gestion courante		
TOTAL	284 410.00	284 410.00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	RàR 2013	Nouveaux crédits	RàR 2013	Nouveaux crédits
020 Dépenses imprévues Invest		20 000.00		
040 Opérations d'ordre entre section				
16 Emprunts et dettes assimilées		10 825.00		
20 Frais d'études	29 158.00	50 000.00		
21 Immobilisations corporelles		75 000.00		
23 Immobilisations en cours	11 126.00	213 402.00		
27 Autres immos financières	10 494.00			
001 Solde d'exécution d'investis. Reporté				65 245.00
021 Virement de la section de fonctionnement				184 760.00
040 Opérations d'ordre entre section				
10 Dotations fonds divers, réserves				
13 Subventions d'investissement				20 000.00
21 Immobilisation corporelles				150 000.00
23 Immobilisations en cours				
27 Autres immo financières				
TOTAL	50 778.00	369 227.00	0.00	420 005.00
	420 005.00		420 005.00	

⚡ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 49 et voté par chapitres

Par 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 12	Délibération n° 2014-030	BUDGET EAU Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 et affectation des résultats
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **8 AVRIL 2013** approuvant le budget primitif de l'exercice 2013 ;

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2013 sont identiques :

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame CLAUDIN, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

⚡ **APPROUVE** le compte administratif 2013 qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		32 959.02		13 830.40
Opérations de l'exercice	15 512.80	14 916.45	42 751.31	16 385.43
Totaux	15 512.80	47 875.47	42 751.31	30 215.83
Résultat de clôture		32 362.67		-12 535.48

Besoin de financement

12 535.48

Excédent de financement

Restes à réaliser

37 029.62

0.00

Besoin de financement des Restes à réaliser

37 029.62

Excédent. De financement des Restes à réaliser

Besoin total de financement

49 565.10

Excédent total de Financement

Affectation en réserves d'investissement (1068)

32 362.67

Excédent d'exploitation reporté (002)

0.00

✚ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Dépenses :

001 Solde d'exécution d'investissement reporté 12 535.48 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 32 362.67 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 0.00€

Par 18 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 13	Délibération n° 2013-031	BUDGET EAU Adoption du Compte de Gestion du receveur Exercice 2013
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur d'Heyrieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✚ **ADOPTE** le compte de gestion « budget eau » du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

PAR 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 14	Délibération n° 2014-032	BUDGET EAU Vote du Budget Primitif - Exercice 2014
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal /

✚ **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	18 200.00	
012 Charges pers. et frais assimilés		
023 Virement à la section d'investissement		
042 Opérations d'ordre entre section		
65 Autres charges gestion courante	1 050.00	
66 Charges financières	750.00	
002 Excédent antérieur reporté fonction.		
042 Opérations d'ordre entre section		
70 Ventes pro fab, prest serv, mar		20 000.00
74 Subventions d'exploitation		
75 Autres produits de gestion courante		
77 Produits exceptionnels		
TOTAL	20 000.00	20 000.00

INVESTISSEMENT	BP 2014			
	Dépenses		Recettes	
	RàR 2013	nouveaux crédits	RàR 2013	nouveaux crédits
020 Dépenses imprévues Invest		10 000.00		
040 Opérations d'ordre entre section				
16 Emprunts et dettes assimilées		6 050.00		
20 Immobilisation incorporelles	31 825.00	10 000.00		
21 Immobilisation corporelles	5 206.00	12 000.00		
23 Immobilisations en cours		181 859.00		
27 Autres immos financières		9 200.00		
001 Solde d'exécution d'investis. Reporté		12 536.00		
021 Virement de la section de fonctionnement				
040 Opérations d'ordre entre section				
10 Dotations fonds divers, réserves				32 362.00
16 Emprunts				196 055.00
13 Subvention d'investissement				31 859.00
20 Immobilisations incorporelles				
21 Immobilisation corporelles				
23 Immobilisations en cours				9 200.00
27 Autres immo financières				9 200.00
TOTAL	37 031.00	241 645.00	0.00	278 676.00
		278 676.00		278 676.00

✚ Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 49 et voté par chapitres.

par **19 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **3 ABSTENTIONS**

N° 15	Délibération n° 2014-033	BUDGET PRINCIPAL
		Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 et affectation des résultats

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 AVRIL 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013.

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2013 sont identiques :

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame CLAUDIN, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal :

✚ **APPROUVE** le compte administratif 2013 qui se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (*)		298 767.73	578 400.60	
Opérations de l'exercice	1 320 547.21	1 598 146.30	577 787.18	1 462 662.41
Totaux	1 320 547.21	1 896 914.03	1 156 187.78	1 462 662.41
Résultat de clôture		576 366.82		306 474.63

Besoin de financement	0.00	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	27 810.39	0.00

Besoin de financement des Restes à réaliser	27 810.39
Excédent de financement des Restes à réaliser	/

Besoin total de financement	-27 810.39
Excédent total de Financement	

Affectation en réserves d'investissement (1068)	0.00
Excédent de fonctionnement reporté (002)	576 366.82

(*) dont écriture d'intégration MAPA

⚡ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 0.00 €

001 Solde d'exécution d'investissement reporté 306 474.63 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté 576 366.82 €

Par 18 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 16	Délibération n° 2014-034	BUDGET PRINCIPAL Adoption du Compte de gestion du Receveur Exercice 2013
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur d'Heyrieux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

⚡ **ADOpte** le **compte de gestion « budget communal »** du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

PAR 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTIONS

N° 17	Délibération n° 2014-035	BUDGET PRINCIPAL Vote des taux des trois taxes directes locales Exercice 2014
--------------	---------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3 ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 TH - TF notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014 ;

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- Les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, l'assemblée délibérante :

↓ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

TAXES	Taux Année 2010 à 2013	Taux Année 2014	Bases en euros en 2014	Produits Euros 2014
T.H.	12.24 %	12.24 %	2 461 000	301 226
F.B.	15.40 %	15.40 %	1 831 000	281 974
TNB	48.96 %	48.96 %	43 600	21 347
TOTAL				604 547

PAR 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 ABSTENTION

N° 18	Délibération n° 2014-036	BUDGET PRINCIPAL Vote du Budget Primitif - Exercice 2014
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal :

↓ **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	633 400	
012 Charges de personnel	710 150	
022 Dépenses imprévues fonctionnement	409 212	
023 Virt à la section d'investissement	74 200	
65 Autres charges de gestion courante	262 500	
66 Charges financières	26 100	
67 Charges exceptionnelles	0	
042 Opérations d'ordre		
002 Excédent antérieur reporté fonction.		576 300
013 Atténuation des charges		23 000
70 Produits des services		92 000
73 Impôts et Taxes		981 900
74 Dotations et participations		305 000
75 Autres produits de gestion courante		137 362
76 Produits financiers		0
77 Produits exceptionnels		
042 Opérations d'ordre		
TOTAL	2 115 562	2 115 562

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	RàR	nouveau crédit	RàR	nouveau crédit
020 Dépenses imprévues d'investissement		100 000		
16 Remboursements d'emprunts		68 400		
20 Immobilisations incorporelles	10 000	5 000		
21 Immobilisations corporelles	17 812	861 250		
23 Immobilisations en cours	0	937 000		
040 Opérations d'ordre				
001 Solde d'exécution d'investis. Reporté		0		306 470
021 Virement de la section de fonctionnt				74 200
024 Produits des cessions				620 000
10 Dotations Fonds divers réserves				189 000
1068 affectation résultat 2013				0
13 Subventions d'investissement				219 392
16 Emprunts et dettes assimilées				590 400
TOTAL	27 812	1 971 650	0	1 999 462
		1 999 462		1 999 462

✚ Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 et voté par chapitres

par **18 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **4 ABSTENTIONS**

La séance est levée à 23 h 45

REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
28/04/2014	01	2014-019	Administration	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014	133
28/04/2014	02	2014-020	Administration	Indemnités de fonctions des Conseillers Municipaux Délégués - Rectificatif	133
28/04/2014	03	2014-021	Administration	Désignation des membres de la commission des Impôts Directs	135
28/04/2014	04	2014-022	Administration	Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	136
28/04/2014	05	2014-023	EPCI	Election des délégués Syndicat des PERVENCHES	136
28/04/2014	06	2014-024	Finances	BUDGET ZI : Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 et Affectation des résultats	136

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
28/04/2014	07	2014-025	Finances	BUDGET ZI : Adoption du Compte de gestion du receveur - Exercice 2013	138
28/04/2014	08	2014-026	Finances	BUDGET ZI : Vote du Budget Primitif 2014	138
28/04/2014	09	2014-027	Finances	BUDGET ASSAINISSEMENT : Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 - Affectation des résultats	139
28/04/2014	10	2014-028	Finances	BUDGET ASSAINISSEMENT : Adoption du Compte de gestion du receveur - Exercice 2013	140
28/04/2014	11	2014-029	Finances	BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget Primitif Exercice 2014	141
28/04/2014	12	2014-030	Finances	BUDGET EAU : Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 et affectation des résultats	142
28/04/2014	13	2014-031	Finances	BUDGET EAU : Adoption du Compte de Gestion du receveur Exercice 2013	143
28/04/2014	14	2014-032	Finances	BUDGET EAU : Vote du Budget Primitif - Exercice 2014	143
28/04/2014	15	2014-033	Finances	BUDGET PRINCIPAL : Adoption du Compte Administratif Exercice 2013 et affectation des résultats	145
28/04/2014	16	2014-034	Finances	BUDGET PRINCIPAL : Adoption du Compte de gestion du Receveur Exercice 2013	146
28/04/2014	17	2014-035	Finances	BUDGET PRINCIPAL : Vote des taux des trois taxes directes locales Exercice 2014	146
28/04/2014	18	2014-036	Finances	BUDGET PRINCIPAL : Vote du Budget Primitif - Exercice 2014	147

EMARGEMENTS

CLAUDIN Félicie 1 ^{er} adjoint		DEVAUX Vanessa	
JULLIEN Bernard 2 ^{ème} adjoint		FARAULT Patrick	
JULLIEN Audrey 3 ^{ème} adjoint	Pouvoir à R. PARISET	FOULIER Jean	
CIANFARANI Jean-Louis 4 ^{ème} adjoint	Pouvoir à B. JULLIEN	GOMES Katia	
ATTARD Annie-France		PORTAL Philippe	Absent
AUJOLAS Martial		REVOLAT Maryline	
BEGOUEN DEMEAUX Geneviève		SERTIER Pierre	
BERNARD Georges		SOULIER Christophe	Pouvoir à F. CLAUDIN
BONNOT Régis		TERSIGNI Christian	
CONTY Véronique		TETARD Virginie	
DALMAS Marie		VACHER Andrée	
		Le Maire PARISET Robert	